



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, greffière-trésorière de la Municipalité de Stanstead-Est,

QUE lors de la séance régulière du 15 janvier 2024, le conseil municipal de la municipalité de Stanstead-Est a adopté le règlement numéro 2024-01 déterminant les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2024 et pour fixer les conditions de perception.

QUE l'original dudit règlement est conservé dans les archives municipales, au bureau municipal de l'Hôtel de ville situé au 7015, route 143, à Stanstead-Est, où il peut être consulté durant les heures d'affaires ;

QUE le règlement numéro 2024-01 entre en vigueur immédiatement.

DONNÉ À STANSTEAD-EST, ce 17^e jour du mois janvier 2024.

Claudine Tremblay
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Claudine Tremblay, résidant à Stanstead-Est, greffière-trésorière de la Municipalité de Stanstead-Est, certifie sous mon serment d'office avoir affiché l'avis public ci-dessus aux deux endroits choisis par la conseil.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 17e jour du mois janvier 2024.

Claudine Tremblay,
Greffière-trésorière

RE : RÈGLEMENT 2024-01